

# TARIFS SCOLAIRES 2024/2025

## **Cantine scolaire de TORSAC**

Maintien de la tarification sociale sur la base du quotient familial déterminé par la CAF, à savoir :

Quotient familial retenu	0 - 800	801 - 1200	1201 - 1500	1501 et +
Tarif du prix du repas de la cantine aidé	0,50 €	0,75 €	1,00 €	2,50 €

Exemple : Si votre quotient familial (QF) est de 751 €, alors le prix du repas que vous paierez pour votre enfant sera de 0,50 € au lieu de 2,50 € à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022.

Ces tarifs **ne concernent que les enfants de l'école de TORSAC qui mangent à la cantine de TORSAC.**

Nous vous demandons de joindre  **votre attestation de quotient familial délivrée par la CAF (dernière attestation en vigueur)**.

A défaut de transmission de cette attestation officielle, nous considérerons que votre quotient familial est supérieur à 1501 €, et le prix du repas qui vous sera appliqué sera de 2,50 €.

## **Garderie scolaire de TORSAC**

Le matin de 7h30 à 8h35 :

Forfait mensuel de 13 € par enfant

Pour les enfants fréquentant la garderie de façon occasionnelle, tarif journalier de 2 €. Si le total par mois dépasse le forfait mensuel, ce dernier sera alors appliqué.

Le soir (garderie + goûter) de 16h45 à 18h30 :

Forfait mensuel de 17 € par enfant

Pour les enfants fréquentant la garderie de façon occasionnelle, tarif journalier de 2,50 €. Si le total par mois dépasse le forfait mensuel, ce dernier sera alors appliqué.

## **Navette scolaire entre les écoles de TORSAC et FOUQUEBRUNE**

Uniquement pour les enfants domiciliés à TORSAC allant à l'école de FOUQUEBRUNE

Et les enfants domiciliés à FOUQUEBRUNE allant à l'école de TORSAC

**Inscription obligatoire avant le 22/07/2024**, en ligne sur le site <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires/inscriptions>

L'inscription sur dossier papier est possible. Le document est téléchargeable sur le site : <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires/inscription>

Tarif annuel de la carte de transport : 30 € par enfant

Les inscriptions reçues avant le 22/07/2024 seront exonérées des frais de dossier. Passées cette date, ils seront facturés pour un montant de 24€.